

Question 6

du député Philippe Es-Borrat (PDCB), au Département de l'économie et du territoire, concernant la Lex Koller: quel est l'état de la situation de toutes les communes valaisannes concernées lors de l'entrée en vigueur du moratoire au 1^{er} janvier 2007?

Par courrier du 19 décembre 2006, Monsieur le chef du DET a informé chacune des 7 communes touchées par le moratoire du nombre d'actes en attente d'une autorisation de vente à des personnes à l'étranger sur leur territoire. Mais qu'en est-il des autres communes valaisannes concernées par la Lex Koller? Je prie donc Monsieur le chef du DET de donner au Parlement la liste exhaustive de toutes les communes valaisannes concernées avec pour chacune le nombre d'actes en attente de l'attribution d'une unité du contingent et le délai d'attente prévisible au 1^{er} janvier 2007, au moment de l'entrée en vigueur du moratoire.